

Colocation et facture d'électricité

Par baby fish

Bonjour,

l'année dernière j'étais dans une colocation de 4 personnes à Paris avec un contrat EDF à mon nom. On payait 130? par mois conformément aux estimations d'EDF. le fait est qu'après avoir quitté ce logement, j'ai reçu une facture de résiliation de 1800? dont j'ai débattu avec EDF pendant 6 mois et aujourd'hui ils réclament une somme totale de 940?.

Comme le contrat était à mon nom, je suis légalement celle qui doit payer cette facture or nous étions 4 dans le logement (3 stables sur toute la période et un qui changeait tous les 3-4 mois).

Nous ne nous sommes pas quittés sur de bons termes et j'aimerais savoir quels moyens de pression je peux avoir pour les obliger à payer chacun sa part de cette consommation collective.

J'ai en main les factures ainsi que tous les contrats de bail signés par mes colocataires.

En vous remerciant,